

Pôle communication  
24.65.42

Mercredi 28 janvier 2026

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 28 janvier 2026, a :

- arrêté **un** projet de loi du pays ;
- arrêté **un** projet de délibération du Congrès ;
- adopté **sept** délibérations du gouvernement ;
- adopté **24** arrêtés ;
- examiné **14** dossiers d'étrangers ;
- émis **deux** avis.

### Projet de loi du pays

#### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays relative à l'intégration de la taxation simplifiée des envois express dans la partie législative du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie.

La mesure proposée consiste à réduire les 6 600 positions tarifaires en 52 grandes familles de produits, chacune relevant d'une taxation forfaitaire harmonisée.

Cette taxation simplifiée pour les envois express, calquée sur celle en vigueur pour les envois postaux de faible valeur, permettrait de fluidifier les formalités douanières des petits colis express ; d'alléger la charge administrative pour les expressistes et d'assurer un recouvrement fiscal proportionné, tout en améliorant son efficacité.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Taxation simplifiée des envois express : modernisation, sécurité juridique et soutien aux opérateurs calédoniens ».*

## Projet de délibération du Congrès

---

### Au visa Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté une délibération du Congrès relative à l'intégration de la taxation simplifiée des envois express dans la partie réglementaire du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie.

Le texte vise à modifier la partie réglementaire du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie en précisant les modalités d'application du régime de la taxation simplifiée des envois express, afin d'assurer sa mise en œuvre opérationnelle.

## Délibérations du gouvernement

---

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **sept** affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique.

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement et d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis un enfant en qualité de pupille de la Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-2167/GNC du 16 octobre 2019 portant création de la régie de recettes auprès du service en charge du registre du commerce de la direction des affaires économiques (DAE).

La comptabilisation des recettes, provenant des formalités effectuées sur le site infogreffe.nc dans le logiciel Regies.net, n'est plus effective depuis le mois de juillet 2025. Les recettes sont désormais directement versées à la Paierie de la Nouvelle-Calédonie.

Cet arrêté vise ainsi à mettre en adéquation le texte portant création de la régie du registre du commerce et des sociétés (RCS) avec la pratique et les règles de tenue de régie.

## Au visa de Christopher Gygès et de Naïa Wateou, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Entreprises, de la consommation, de l'attractivité et des télécommunications (DECAT).

Cette délégation de pouvoirs a pour objectif d'alléger certaines procédures pour une meilleure efficacité.

## Au visa d'Isabelle Champmoreau et de Naïa Wateou, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de points des différentes allocations pour la rentrée 2026.

Les régimes de prestations familiales de solidarité et de prestations familiales au profit des travailleurs salariés prévoient le versement à leurs bénéficiaires d'allocations de rentrée scolaire, fixées en nombre de points par enfant qui, multiplié par la valeur du point, donne le montant de la prestation.

Pour 2026, la valeur du nombre de points au titre de l'allocation de rentrée scolaire est augmentée d'un point. En conséquence, le montant de l'allocation passera de 11 488 francs à 11 885 francs pour les salariés.

Les allocations de solidarité sont quant à elles maintenues à 11 484 francs.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° AG-2026-DJS-0064 du 15 janvier 2026 fixant la liste des sportifs et officiels techniques d'excellence.

Cette nouvelle modification vise à intégrer de nouveaux bénéficiaires à la liste des sportifs et officiels techniques d'excellence.

Les disciplines des sports automobiles sont ajoutées, comprenant 42 sportifs et 42 officiels techniques. La discipline du va'a est également intégrée avec un officiel technique et 20 sportifs. S'y ajoutent la voile, avec 34 sportifs et un officiel technique, ainsi que l'inscription d'un sportif en golf et d'un officiel technique en badminton.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'union des ligues d'aïkido de Nouvelle-Calédonie (ULA NC).

Cet agrément permet à la ligue de pouvoir bénéficier d'aides publiques financières ou techniques.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté en application des articles 4, 5 et 16 de la délibération n° 185/CP du 3 octobre 2025 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage.

Le texte définit des mesures dans quatre grands domaines :

- modalités de contrôle annuel d'aptitude médicale des adhérents des ligues et comités sportifs non affiliés à une fédération délégataire ou agréée ;

- publication de la liste des substances et méthodes de dopage interdites, établie par l'Agence mondiale antidopage et mise à jour annuellement ;
- conditions d'annulation des résultats obtenus par un sportif lorsqu'une violation des règles antidopage est confirmée ;
- définition de la procédure contradictoire préalable au prononcé d'une sanction administrative.

## Au visa de Mickaël Forrest et de Samuel Hnepeune, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-3789/GNC du 20 décembre 2023 pris pour l'application de la loi du pays n° 2023-7 du 10 juillet 2023 relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives en Nouvelle-Calédonie.

Le texte précise les modalités d'appréciation du maintien des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions de maître-nageur-sauveteur en Nouvelle-Calédonie. Il impose ainsi un « recyclage » quinquennal adapté aux spécificités locales afin d'assurer l'actualisation des compétences et des connaissances nécessaires à l'encadrement en toute sécurité du public dans cette discipline.

Les maîtres-nageurs-sauveteurs qui exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie devront ainsi saisir cette obligation par l'obtention du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur en Nouvelle-Calédonie (CAEP-MNS-NC). Ce certificat vaut aussi pour les maîtres-nageurs-sauveteurs ayant reçu la certification professionnelle nationale.

Ils disposent d'un délai transitoire de six mois pour passer le certificat local, période durant laquelle la validité de la certification des maîtres-nageurs-sauveteurs en poste est prolongée, malgré l'absence de recyclage.

## Au visa de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires maritimes (DAM) pour une période de 12 mois.

Cette délégation de pouvoirs permet d'apporter un service plus efficace aux administrés.

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'association Conseil du cheval de Nouvelle-Calédonie en qualité d'organisation professionnelle agricole.

Pour rappel, le Conseil du cheval de Nouvelle-Calédonie, association des professionnels de la filière équine, agit comme un observatoire économique et développe des projets pour la filière. Il collecte des données statistiques auprès des professionnels, permettant au service des statistiques rurales de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) d'obtenir des informations fiables.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'association Arbofruits en qualité d'organisation professionnelle agricole.

Arbofruits, association des arboriculteurs de Nouvelle-Calédonie, réalise des actions visant notamment à suivre l'état sanitaire des fruitiers. Elle collecte également des données statistiques auprès des producteurs de fruits et légumes sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Grâce à sa fine connaissance de la filière, le service chargé des statistiques rurales à la DAVAR peut ainsi obtenir des données fiables.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré le statut de patron-pêcheur à un pêcheur professionnel pour une période de trois ans :

- Alonso Guillaume, pour le navire *Djemila 2*, immatriculé 35 539 NC.

## Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé l'autorisation temporaire d'exercice de la profession de sage-femme en Nouvelle-Calédonie à **deux** professionnelles de santé titulaires de diplômes étrangers délivrés hors de l'Union européenne.

## Arrêtés de nomination

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Thomas Depardon en qualité de directeur adjoint, chef de groupement opérationnel de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Alexandre Rossignol en qualité de directeur adjoint, chef de groupement prospective et développement de la DSCGR.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis fin aux fonctions de Victor Lethézer en qualité de directeur adjoint de la DSCGR.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Doriane Brehe en qualité de chef du service prévision et planification de la DSCGR par intérim, pour une durée de trois mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Patrick Delwiche en qualité de chef du service formation de la DSCGR par intérim, pour une durée de trois mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Philippe Buama en qualité de chef du service opérations et logistique de la DSCGR par intérim, pour une durée de trois mois.

## Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Aurélia Lozach en qualité de directrice des Services fiscaux (DSF) de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

## Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Céline Le Floch en qualité d'adjointe à la secrétaire générale en charge des ressources humaines à la direction générale des Enseignements – Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

## Arrêté de désignation

### Au visa de Petelo Sao, de Mickaël Forrest et de Claude Gambey, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2025-107/GNC du 12 février 2025 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs au sein de deux organismes :

- *Académie des langues kanak (ALK) :*

Mickaël Forrest remplace Isabelle Champoreau en qualité de titulaire, président.

Un suppléant sera à désigner ultérieurement pour remplacer Nicole Travain.

- *Commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement :*

Lysenka Ariihohoa remplace Massimo Bonfiglio en qualité de suppléante.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **14** visas long séjour ou titres de séjour.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet d'arrêté du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie portant désignation des électeurs au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et du tableau annexe des électeurs non admis à participer au scrutin.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis relatif à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie pour **une** personne.

- ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

**Alcide Ponga, président du gouvernement**

Secteur du droit civil, du transport aérien domestique, du suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

**Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie, du budget, des finances et des comptes sociaux ; sujets liés à la politique énergétique, au numérique, au commerce extérieur et à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

**Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

**Naïa Wateou**

Secteurs du travail, de l'emploi, de la fonction publique et du handicap ; des questions liées à l'autonomie et à l'inclusion des personnes en situation de handicap et de dépendance ; questions liées au secteur de l'audiovisuel ; suivi de la structuration de l'économie sociale et solidaire.

**Jérémie Katidjo Monnier**

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

**Petelo Sao**

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

**Gilbert Tyuienon**

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

**Mickaël Forrest**

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

**Samuel Hnepeune**

Questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

**Adolphe Digoué**

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

**Claude Gambez**

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.